



FLASH INFO CFDT CSEE Fonctions Support et Finance des 25 et 26 janvier 2023

ASC

Comme chaque année, vos élus ont choisi le spectacle de fin d'année. Il s'agit de la comédie musicale « MERLIN, la légende musicale » pour les ayants droits d'Ile de France de moins de 15 ans. Cet événement se déroulera le samedi 16 décembre 2023 de 14h00 à 15h30 aux Folies Bergères, 32 rue Richet à Paris (75009).

Pour les ayants droits de province, nous reconduisons et augmentons le remboursement sur facture d'un spectacle au choix dans la limite de 30 € maximum par place. Pour votre information, les prestations ASC de votre CSEE FSF ouvriront dès le 15 février 2023. Retrouvez le mémo des prestations sur le lien : Mémo Prestations ASC FSF 2023.

Vous retrouverez donc, votre Pack Culture Vacances (PCV) qui peut vous aider à financer vos vacances, sorties culturelles ou pratique sportive (remboursement sur facture ou chèques vacances). Un PCV renforcé, augmenté en fonction des tranches de 60 € pour les QF 1 à 4, 50 € pour les QF 5 à 8, 40 € pour les QF 9 à 11 et de 30 € pour les QF 12 à 14.

Et toujours dans un objectif d'amélioration des prestations, la CFDT a proposé de porter le cadeau de fin d'année au maximum permis par l'URSSAF soit à 180 € et celui des enfants demeurera à 60 €.

Suivi de la mise en oeuvre du projet d'évolution du mode de fonctionnement et de l'organisation de la Direction Immobilière Groupe (Immo22)

Ce suivi de la mise en oeuvre d'Immo22, demandé par les élus, a pour objectif d'effectuer un bilan et de dresser les perspectives et ajustements.

Parmi les ajustements à venir : l'harmonisation des processus, l'utilisation exclusive du SI Immobilier, la contractualisation d'un avenant au CMT pour assurer les travaux d'entretien du patrimoine et d'un nouveau contrat pour la gestion d'actif (property manager) pour une mise en place en juin 2023.

En 2023, des filières d'animation métier par communauté sont prévues (M.O., gestion patrimoine, performance, développement immobilier) pour partager les bonnes pratiques et acquérir un référentiel commun. Au-delà de ces engagements et des recrutements prévus pour 2023, les élus CFDT de la DIG constatent de nombreux départs en 2022 et d'autres à venir courant 2023, qui obèrent la poursuite de certaines activités dans de bonnes conditions pour les salariés.

Le décalage temporel des recrutements après les départs ne permettra pas la transmission des savoirs. Les salariés se plaignent de surcharge de travail et d'un manque d'accompagnement des managers. Une analyse préalable de la charge de travail aurait été bénéfique. L'analyse de la charge de travail, qui sera animée par l'équipe prévention, tarde à venir et ne pourra que constater une dégradation des conditions de travail et des impacts sur la santé des salariés.

Les élus CFDT de la CSSCT de la DIG ont alerté la Direction des risques pour la santé des salariés et demandent une prise en compte rapide.

Information sur la conception des aménagements du site Orange Gardens-Chatillon pour accueillir Orange Campus et les équipes de la Direction de la Formation et du Développement des Compétences Groupe actuellement basées à Montrouge

Le choix de libérer le site de Montrouge est d'abord un choix économique. En 2011, il était important de sortir les managers de leur contexte de travail en les mettant en totale immersion sur un site spécifique.

Aujourd'hui, il faut mettre les équipes de DFDCG et les apprenants sur le site de Gardens pour bénéficier de synergies possibles avec les autres directions du site notamment avec Orange Innovation.

Les élus CFDT sont dubitatifs sur le bien-fondé de ce transfert, d'autant que l'éloignement du site ne favorise pas son accès. Ils ont demandé l'ouverture d'une négociation sur les modalités d'accompagnement pour les salariés de DFDCG.

Consultation sur le projet de réaménagement des espaces de travail du site Orange Gardens - Châtillon

Cette seconde étape du projet de réaménagement du site d'Orange Gardens présente le nouvel agencement des espaces de travail avec la conception détaillée des aménagements et l'implantation des activités. La conception des aménagements est sur le modèle de ce qui s'est fait sur les différents projets immobiliers, à savoir un taux de partage moyen entre 0,6 et 0,7 par salarié, un ancrage pour chaque équipe/direction, dit « quartier », qui alternera espaces de travail, salle de réunion, bulles, espaces Workcafé et casier connecté pour chaque salarié.

La CFDT ne voyant aucune amélioration des conditions de travail et de prise en compte des préconisations faites sur les projets immobiliers, a voté contre le projet de conception et d'aménagement des activités.

Information sur le projet de modifications du Règlement Intérieur de la division des Fonctions Support et Finance

L'entreprise propose une mise à jour du Règlement Intérieur de la division Fonctions Support Finance. Celle-ci consiste essentiellement en des corrections ou des rectifications de dénomination (des instances représentatives du personnel, par exemple) et une simplification du texte.

Ces modifications portent notamment sur :

- une mise en exergue des obligations légales concernant la protection des lanceurs d'alerte, sujet méconnu mais très sensible de responsabilité de l'entreprise et de protection des salariés.
- un rappel des obligations et des enjeux sur les usages des véhicules Orange.
- une reformulation des faits pouvant constituer une situation de harcèlement sexuel ou sexiste, de harcèlement moral et de respect de la dignité de chacun.
- un rappel de la nécessité pour chacun de rester vigilant envers son entourage afin de prévenir toute forme de discrimination.

Au chapitre discipline, de nouvelles sanctions d'exclusion apparaissent pour de courtes périodes. Des sanctions assorties de sursis total ou partiel pourront être prononcées. Les élus ont décidé de constituer un groupe de travail pour une analyse approfondie.

La CFDT a insisté sur l'importance du RI et sa méconnaissance par les salariés. Elle a demandé que chaque modification fasse l'objet d'une communication de l'entreprise et que l'accès au RI soit facilité, en proposant par exemple un accès depuis la première page de l'intranet de l'entreprise.

Ateliers sur la charge de travail : restitution DIPRS

La CFDT surveille rigoureusement l'évolution de la charge de travail dans tous les services du périmètre, et notamment dans ceux où le TPS 2022 a été choisi par

de nombreux collègues. Il en résulte une baisse sérieuse des effectifs, entraînant une problématique pour traiter de nombreux dossiers en souffrance. Nous citerons, en exemple, la situation sur le CSRH d'Amiens, et Orange Avenir IDF, où la direction a diligenté des équipes de préventeurs, qui ont organisé des ateliers "diag-photos" avec les salariés concernés. Les travaux ont fait l'objet d'une restitution auprès des salariés des 2 directions en novembre 2022 (diagnostic, préconisations).

La CFDT regrette qu'un point n'ait pas été porté à l'ODJ de la C2SCT DRH-COM du 13 décembre 2022 pour être associée à la restitution de ces ateliers, et d'engager des actions de régulation de la charge de travail de façon proactive.

L'accélération de l'automatisation de certains processus aura des impacts sur les métiers. Il resterait à définir le socle de compétences indispensables pour que les salariés retrouvent du sens au travail. En cette fin janvier 2023, ces services sont en souffrance. De nombreux dossiers sont traités en mode dégradé en raison du manque de compétences non comblées à ce jour.

Par ailleurs, la CFDT rappelle que des formations sont nécessaires pour garantir l'employabilité dans le cadre de cette transformation.

La CFDT défend l'emploi et s'oppose à l'externalisation du traitement des processus RH. Elle s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les RPS. La CFDT demande à la direction de démontrer qu'elle agit avec une volonté de renforcer la prévention primaire, conformément à la loi du 2 août 2021 et du décret du 31 mars 2022. Elle a également demandé qu'un point d'avancement mensuel soit fait en CSSCT.

Vos élus CFDT vous souhaitent une très belle année 2023 Avec la CFDT, #Partout, pour Tous



FLASH INFO CFDT
CSEE Fonctions Support et Finance
des 25 et 26 janvier 2023

AMC

Comme chaque année, vos élus ont abordé le spectacle de fin d'année. Il s'agit de la comédie musicale « MIBELIS, la légende musicale » pour les ayants-droits de la France de moins de 17 ans. Cet évènement se déroulera le samedi 18 décembre 2022 à 14h00 à l'USJ ou au Forum Jacques-Cœur à Paris (75009).

Pour les ayants-droits de province, nous recommandons et organisons le spectacle sur facture d'un spectacle ou évènement dans le limite de 30€ maximum par place.

Pour votre information, les prestations ASV de votre CSEE FSP courront dès le 15 février 2023. Retrouvez le détail des prestations sur le lien : [https://www.fonction-support.com/2023/](#)

Vous retrouverez dans votre Pack Culture Vacances (PCV) qui peut vous aider à financer vos vacances, votre indemnité en pratique sportive (remboursement sur facture en charge vacances). Un PCV amélioré, augmenté en fonction des branches de 40 € pour les QP 1 à 4, 50 € pour les QP 5 à 8, 60 € pour les QP 9 à 11 et de 80 € pour les QP 12 à 14.

Et toujours dans un objectif d'amélioration des prestations, la C2SCT a proposé de geler le salaire de fin d'année au maximum jusqu'à l'USSS-IF soit à 100 € et celui des enfants jusqu'à 60 €.

Suivi de la mise en œuvre du projet d'évolution des modes de travail-support et de l'externalisation de la Direction Immobilière Groupe (DIMG21)

Ce suivi de la mise en œuvre d'Immo21, demandé par les élus, a pour objectif d'évaluer en temps et de donner les perspectives d'ajustement.

Pour les ajustements à venir : l'harmonisation des processus, l'utilisation exclusive de SE Immobilier, la contractualisation d'un accord au CMAT pour assurer les travaux d'entretien du patrimoine et d'un accord au sein de la direction d'actifs immobiliers (pour votre site en plus en juin 2023).

En 2023, des ateliers d'animation seront par conséquent sous pilotage (MCO, gestion patrimoine, performance, développement immobilier) pour partager les bonnes pratiques et acquies un référentiel commun. Au-delà de ces engagements et des constats prévus pour 2023, les élus C2SCT de la DMI constatent de nombreux dépassements de 2022 et d'attente à venir concernant 2023, qui affectent la possibilité de maintenir certains dans de bonnes conditions pour les salariés.

Les élus C2SCT ont rencontré après les dépassements par l'externalisation des services. Les salariés souffrent de la charge de travail et d'un manque d'accompagnement des managers. Une analyse préalable de la charge de travail sera effectuée (analyse U) au-delà de la charge de travail, qu'elle soit envisagée par l'externalisation, telle la vente et ne pourra que constater une dégradation des conditions de travail et des impacts sur la santé des salariés.

Les élus C2SCT de la C2SCT de la DMI ont alerté la Direction des risques pour la santé des salariés et demandent une prise en compte urgente.

Information sur la conception des aménagements de site Orange Carrières-Chaillou pour améliorer l'usage C2SCT et les équipes de la Direction de la Formation et du Développement des Compétences Orange actuelles basées à Montesson.

Le site de l'usage de l'usage est d'abord un choix économique. En 2013, il était important de voir les managers de leur contexte de travail et les mettre en totale immersion sur le site opérationnel.

Aujourd'hui, il faut mettre les équipes de DIFCO et les apprenants sur le site de Cluses pour bénéficier de l'expertise possible avec les autres directions de la formation et de l'usage.

Les élus C2SCT sont déçus par le manque de ce transfert, d'autant que l'engagement du site ne favorise pas les accès. Ils ont demandé l'ouverture d'un dialogue sur les modalités d'accès au site pour les salariés de DIFCO.

Documents

[FLASH INFO CFDT CSEE Fonctions Support et Finance des 25 et 26 janvier 2023](#)

Liens utiles

[FLASH INFO CSEE Fonctions Support Finance en audio](#)